

## **Municipalité de Morin-Heights**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 9 juin 2010, à laquelle sont présents Madame la conseillère Leigh MacLeod ainsi que Messieurs les conseillers Jean-Pierre Dorais, Claude P. Lemire, Jean Dutil et Peter MacLaurin, formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Madame la Conseillère Leigh MacLeod se joint à l'assemblée à 19h37.

Madame la Conseillère Mona Wood est absente.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **118.06.10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

<b>ORDRE DU JOUR</b>	
<b>1</b>	Ouverture de la séance à la salle communautaire du 567, chemin du Village
<b>2</b>	Adoption de l'ordre de jour
<b>3</b>	<b>ADMINISTRATION</b>
<b>3 1</b>	Approbation des procès-verbaux
<b>3 2</b>	<b>Finances</b>
<b>3 2 1</b>	Bordereau de dépenses
<b>3 2 2</b>	État des activités financières au 31 mai 2010
<b>3 2 3</b>	Dépôt des états financiers 2009
<b>3 2 4</b>	Transfert de solde disponible
<b>3 2 5</b>	Services bancaires
<b>3 3</b>	<b>Correspondance</b>
<b>3 4</b>	<b>Personnel</b>
<b>3 4 1</b>	Secrétaire, loisirs et administration
<b>3 5</b>	<b>Résolution</b>
<b>3 5 1</b>	Acquisition du lot 3 738 409 – Lac Vert
<b>3 5 2</b>	Résidence Morin-Heights
<b>3 6</b>	<b>Réglementation</b>
<b>3 6 1</b>	
<b>4</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
<b>4 1 1</b>	Rapport mensuel du Directeur
<b>4 1 2</b>	
<b>4 2</b>	<b>Personnel</b>
<b>4 2 1</b>	Embauche – pompiers
<b>4 3</b>	<b>Résolution</b>
<b>4 3 1</b>	
<b>4 4</b>	<b>Réglementation</b>

## Municipalité de Morin-Heights

<b>5</b>		<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
5	1	Rapport mensuel du Directeur
5	2	<b>Personnel</b>
5	2 1	Embauche – journaliers temporaires
5	3	<b>Résolution</b>
5	3 1	Servitude d'écoulement – 48, chemin du Lac Echo
5	3 2	Camion de déneigement
5	3 3	Travaux d'asphaltage 2010
5	4	<b>Réglementation</b>
5	4 1	
<b>6</b>		<b>ENVIRONNEMENT</b>
6	1	Rapport mensuel du Directeur
6	1 2	
6	2	<b>Personnel</b>
6	2 1	
6	3	<b>Résolution</b>
6	3 1	Eau potable – Ski Morin Heights
6	3 2	Barrage Lac Alpino
6	4	<b>Réglementation</b>
6	4 1	Avis de motion –Règlement Barrage Alpino
<b>7</b>		<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>
7	1	Rapport mensuel du Directeur
7	1 2	
7	2	<b>Personnel</b>
7	2 1	
7	3	<b>Résolution</b>
7	3 1	
7	4	<b>Réglementation</b>
7	4 1	Avis de motion – Règlement 471 qui amende le règlement de zonage 416 pour la zone 19 et qui amende le règlement 415 –plan d'urbanisme
7	4 2	Adoption du premier projet de règlement 471 qui amende le règlement de zonage 416 pour la zone 19 et qui amende le règlement 415 – plan d'urbanisme
7	4 3	Assemblée de consultation – règlement 473
7	4 4	Adoption du deuxième projet de règlement 473 qui amende le règlement de zonage 416 pour la zone 45.1
<b>8</b>		<b>LOISIRS ET CULTURE SERVICES À LA COMMUNAUTÉ</b>
8	1 1	Rapport mensuel de la Directrice
8	1 2	Procès-verbal de la réunion du comité des bénévoles de la bibliothèque
8	2	<b>Personnel</b>
8	2 1	Coordonnatrice en loisirs
8	2 2	Embauche – camp de jour 2010
8	3	<b>Résolution</b>
8	3 1	Clinique de sang 2010
8	3 2	Félicitations – journée de l'environnement et de la famille
8	3 3	Félicitations – Tournoi de pêche 2010
8	3 4	Entretien du terrain de soccer
8	3 5	Tour du courage
8	4	<b>Réglementation</b>
8	4 1	
9		Affaires nouvelles
10		Période de questions
11		Levée de l'assemblée

## Municipalité de Morin-Heights

### **119.06.10** APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2010 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée électronique.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2010.

### **120.06.10** BORDEREAU DE DÉPENSES

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de mai 2010 a été remise aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 31 mai 2010	
Comptes à payer :	184 419,01 \$
Comptes payés d'avance	141 882,19 \$
<b>Total des achats</b>	<b>326 301,20 \$</b>
Paiements directs bancaires du mois	221 908,44 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>548 209,64 \$</b>
Salaires nets	69 186,89 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>617 396,53 \$</b>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

### ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MAI 2010

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 mai 2010.

Le Directeur général informe le conseil qu'il ne peut déposer l'état comparatif des revenus et dépenses des cinq premiers mois de l'année 2010 suite à la recodification de la charte de grand livre requis par la réforme de la comptabilité municipale.

**121.06.10 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2009**

---

Le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2009 préparés par le comptable Richard Deslauriers, C.A. sont déposés au Conseil;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et prend note des recommandations qu'ils contiennent.

Que ce Conseil renouvelle le mandat de vérification pour l'année 2010 selon la proposition d'honoraire déposée par Richard Deslauriers, comptable agréé.

**122.06.10 TRANSFERT DE SOLDE DISPONIBLE**

---

Considérant que les emprunts sur les règlements 223-96 et 396 sont échus;

Considérant qu'il demeure des soldes suivants :

Règlement 223 : 202,95 \$  
Règlement 396 : 1 900,02 \$

Considérant qu'en vertu de la loi, les soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés doivent être transférés au fonds général;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que les soldes disponibles sur les règlements 223 et 396 pour un montant de 2 102,97 \$ soient transférés au fonds général.

**123.06.10 SERVICES BANCAIRES**

---

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'entente de service avec la Caisse Populaire Saint-Sauveur-des-Monts à l'égard des services bancaires;

Considérant qu'il y a lieu que le Conseil autorise le renouvellement de la marge de crédit pour les prochains douze mois;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise le renouvellement de l'entente de services bancaires et de la marge de crédit de la Municipalité pour un montant pouvant atteindre 1 000 000 \$ avec la Caisse Populaire de Saint-Sauveur-des-Monts.

Que le Directeur Général est autorisé à signer tous les documents requis et à faire toutes choses nécessaires dans ce dossier.

**CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de mai 2010. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

**Correspondance reçue**

- 1 Sondage UMQ - taxes
- 2 Sondage UMQ - journaux
- 3 Ministère de la sécurité publique : avis de décision
- 4 D. Boulais : chemin Augusta
- 5 S. Bouffard : parrainage – Olivia Nesbitt
- 6 M. Nichols : Lac Théodore
- 7 G. Andrus : chemins du Domaine Balmoral
- 8 SADC – bulletin mai 2010
- 9 Journal Mainstreet : demande
- 10 MAMROT: programme de prêts
- 11 MMQ : Rapport annuel 2009
- 12 FQM : assises annuelles
- 13 Théâtre Répercussion : demande de fonds
- 14 MMQ : Mérite MMQ
- 15 MAMROT : Semaine de la municipalité
- 16 Les journées de la culture : invitation
- 17 Office des personnes handicapées: semaine québécoise des personnes handicapées
- 18 SporTriple : certificats d'assurance
- 19 Commission scolaire des Laurentides : élections
- 20 Réseau Biblio des Laurentides: Loi sur le développement des entreprises
- 21 W. Hellstern, M. Beaudin et J. Dubé: terrain sur rue Lawken
- 22 M. Jalbert: piscine intérieure
- 23 SADC: assemblée générale
- 24 Association historique de Morin-Heights: demande d'entreposage
- 25 Société de l'assurance automobile du Québec: sécurité à vélo
- 26 SADC: développement durable
- 27 École Marie-Rose - Remerciements
- 28 Association Lac Bouchette
- 29 M. Inagaki- Dossier lac Vert

**Correspondance envoyée**

- A D. Lamoureux : collecte des ordures et recyclage
- B Min. développement durable : 860, du Village
- C S. Reid : taxes - spa
- D Marché d'alimentation Neelima : sécurité
- E Dossier – propriété du chemin Lakeshore
- F D. Whissell – subvention du réseau routier
- G Les consultants SM – avis d'infractions
- H MTQ – Règlement 472 - vitesse
- I Club de golf Balmoral - arrosage

**124.06.10      SECRÉTAIRE, LOISIRS ET ADMINISTRATION**

---

Considérant que Madame Karyne Bergeron a été embauchée à titre de secrétaire du service des loisirs à raison de 14 heures/semaines;

Considérant la réorganisation du service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par Madame la Conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que l'horaire de travail de Madame Karyne Bergeron soit augmenté à 24.5 heures / semaine afin de refléter le surcroît de travail à la direction générale.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **125.06.10 ACQUISITION DU LOT 3 738 409 – LAC VERT**

---

Considérant que le conseil a signifié par sa résolution numéro 142.06.09, datée du 12 juin 2009, son intérêt pour l'acquisition du lot 3 738 409 situé dans le secteur du Lac Vert.

Considérant la proposition de vente par Sa Majesté, la reine du chef du Canada en faveur de la municipalité de Morin-Heights du lot 3 738 409, cadastre du Québec, Morin-Heights pour la somme de 25 000 \$ ;

Considérant que cette acquisition vise la conservation du secteur;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil présente une offre d'achat du lot 3 738 409 du cadastre du Québec, pour fins de parc, pour la somme de 25 000 \$.

Que pour ce faire, le Conseil autorise une affectation du fonds de parc et terrain de jeux.

Que le maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Que le Conseil avise la compagnie 3131181 Canada Inc. que la municipalité ne donna pas suite à la proposition déposée.

### **126.06.10 RÉSIDENCE MORIN-HEIGHTS**

---

Considérant que la Résidence Morin-Heights a déposé une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières à la Commission municipale du Québec;

Considérant qu'en vertu de l'article 243.23 de la loi sur la fiscalité municipale, la municipalité doit faire connaître son opinion à cet égard;

Considérant que Résidence Morin-Heights est un organisme dont la vocation communautaire est importante pour les citoyens de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil avise la Commission municipale du Québec qu'il n'entend pas présenter d'objection à la demande formulée par Résidence Morin-Heights Inc. d'être reconnue comme organisme non-imposable.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de mai et la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**127.06.10**      **EMBAUCHE – POMPIERS**

---

Considérant que la brigade du service de sécurité incendie de Morin-Heights doit augmenter le nombre de pompiers volontaires et que les crédits relatifs à la rémunération sont prévus au budget en conséquence;

Considérant que le Directeur du Service de sécurité incendie recommande au conseil l'embauche de Madame Sandra Warren et Messieurs Justin Craig et Maxime Longpré à titre de pompiers à temps partiel afin de compléter les équipes;

Il est proposé par Madame la Conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de Madame Sandra Warren et de Messieurs Justin Craig et Maxime Longpré à titre de pompiers volontaires sur appel aux conditions applicables au personnel du service de sécurité incendie.

Que ces personnes soient soumises à une période d'essai de trois mois et à une probation de douze mois.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR,  
TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de mai et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**128.06.10**      **EMBAUCHE – JOURNALIERS TEMPORAIRES**

---

Considérant que le Service des travaux publics nécessite les services de deux journaliers-opérateurs temporaires pour la saison estivale;

Considérant que ce sont des postes temporaires à temps plein;

Considérant la recommandation du Directeur du Service des travaux publics;

Considérant les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil entérine l'embauche de Madame Christiane Barrette et de Monsieur Jamie Perzow au poste temporaire de journaliers à compter du 24 mai 2010 pour une période maximale de 26 semaines selon les termes et conditions prévues à la convention collective en vigueur.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **129.06.10 SERVITUDE D'ÉCOULEMENT – 48, CHEMIN DU LAC ECHO**

---

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une servitude d'écoulement des eaux vers la rivière Simon sur le lot 3 736 079, propriété de M. Claude Côté au 48, chemin du Lac Écho;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise le maire et le Directeur à signer pour et au nom de la municipalité, les documents afférents à la servitude tels que décrite par Roch Labelle, arpenteur géomètre à ses minutes 10688.

Qu'un montant de 2 000 \$ soit payé à M. Claude Côté pour dédommagement.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Que les frais afférents à cette servitude soient assumés par le fonds général.

### **130.06.10 CAMION DE DÉNEIGEMENT**

---

Considérant que le camion F550 2001 a atteint sa fin de vie utile;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et majoritairement résolu par le maire et les conseillers:

Monsieur le Conseiller Dutil inscrit sa dissidence.

Que ce Conseil autorise le Directeur général à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion neuf de marque Freightliner M2 106 avec ses équipements de déneigement, une boîte d'épandage d'abrasif et une boîte de transport.

Que l'appel d'offres inclut le financement du véhicule et ses équipements sur une période de 60 mois.

### **131.06.10 TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2010**

---

Considérant que le Directeur du Service des travaux publics a déposé au Conseil un rapport indiquant les priorités des travaux d'asphaltage pour l'été 2010;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que le Conseil approuve la liste des travaux et autorise le Directeur général à procéder à un appel d'offres requis et à faire toute chose dans ce dossier.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement, les rapports de débit hebdomadaire.

#### **132.06.10 EAU POTABLE – SKI MORIN HEIGHTS**

---

Considérant que Ski Morin Heights a effectué, au cours des dernières années, des recherches en eau potable qui se sont avérées infructueuses;

Considérant que Mont Saint-Sauveur international et la Municipalité étudient, depuis plusieurs mois, la possibilité de raccorder la propriété de Ski Morin Heights au réseau d'eau potable du village;

Considérant que l'Équipe Laurence, experts conseil, a préparé un rapport technique sur le projet ;

Considérant que la municipalité désire obtenir une seconde opinion;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil confie à la firme CIMA, le mandat pour la réalisation d'une étude visant à valider les recommandations de l'étude technique préparée par la firme de l'équipe Laurence et que pour ce faire, le conseil autorise une dépense de 8 000 \$ plus taxes.

#### **133.06.10 BARRAGE LAC ALPINO**

---

Considérant que le barrage du Lac Alpino a été détruit lors de la tempête de septembre 2004;

Considérant que les propriétaires du secteur ont depuis entrepris les procédures pour reconstruire le barrage et redonner un lac aux résidents;

Considérant que les propriétaires sollicitent l'intervention de la Municipalité afin de réaliser le projet;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que Conseil accepte la demande des propriétaires à l'effet que la Municipalité devienne propriétaire du barrage et que les travaux de reconstruction du barrage soient décrétés et assumés par les propriétaires désignés du secteur.

Que l'entretien et autres frais inhérents au barrage seront assumés par les propriétaires du secteur.

**Municipalité de Morin-Heights**

**A.M. 07.06.10 AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT 475 – BARRAGE DU LAC ALPINO**

---

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire que le Règlement 475 qui décrète l'acquisition du Barrage du Lac Alpino, les travaux de reconstruction et pour ce faire un emprunt de 300 000 \$ assumé par les propriétaires du secteur sur une période de vingt ans sera déposé lors d'une prochaine session.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR,  
SERVICE DE L'URBANISME**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de mai 2010.

**A.M. 08.06.10 AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT 471 QUI AMENDE LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE 416 POUR LA ZONE 19 ET LE RÈGLEMENT  
415 – PLAN D'URBANISME**

---

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais que le Règlement 471 qui amende le règlement de zonage 416 et le Plan d'urbanisme, règlement 415 pour la zone 19 sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement étant remis au Conseil, le Directeur général sera dispensé d'en faire lecture.

**134.06.10 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 471 QUI  
AMENDE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 POUR  
LA ZONE 19 ET LE RÈGLEMENT 415 – PLAN  
D'URBANISME**

---

Le Directeur général donne les grandes lignes du règlement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le projet de règlement 471 soit adopté comme suit :

**PROJET DE RÈGLEMENT 471  
QUI AMENDE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 POUR LA ZONE 19 ET  
QUI AMENDE LE RÈGLEMENT 415 – PLAN D'URBANISME**

ATTENDU Que la MRC des Pays d'en haut a adopté le 11 août 2009, le règlement 213-2009 qui modifie le Schéma d'aménagement et de Développement pour inclure une aire d'affectation commerciale – industrielle locale en bordure de la Route 329;

## **Municipalité de Morin-Heights**

- ATTENDU Qu' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c A-19.1, la Municipalité doit modifier son règlement de zonage 416 et son Plan d'urbanisme, règlement 415 afin de se conformer à la modification du Schéma d'aménagement et de Développement de la MRC des Pays-d'en-Haut qui est entrée en vigueur le 23 octobre 2009;
- ATTENDU Que ce règlement n'est pas soumis à l'approbation référendaire ;
- ATTENDU Qu' un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 9 juin 2010 par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais avec dispense de lecture;
- ATTENDU Que' le projet de règlement a été adopté à la séance 9 juin 2010 ;
- ATTENDU Qu' une assemblée de consultation a été tenue le .....

EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:

### **Article 1. -**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2. –**

Le Plan d'urbanisme, règlement 415 est modifié afin d'éliminer le troisième paragraphe de la section « affectation manufacturière » et d'ajouter une nouvelle affectation du territoire « Commerciale-Industrielle Locale » pour se lire comme suit :

L'affectation commerciale-industrielle locale vise principalement l'établissement d'activités commerciales et industrielles locales qui sont situées en bordure de la route provinciale 329 dans la partie sud du territoire à l'intersection du chemin Jackson et qui ne nécessitent pas la présence des services d'aqueduc et/ou d'égout. Ces établissements, présentant des contraintes importantes, sont suffisamment éloignés du noyau villageois pour réduire les contraintes normalement reliées à ces types d'activités.

La densité d'occupation du sol est faible soit d'un maximum de 2 établissements/ha.

### **Article 3. -**

Le plan de d'urbanisme numéro 03-AM-111-05 est modifié pour ajouter l'affectation commerciale-industrielle locale.

### **Article 4. –**

La grille des spécifications publiées à l'annexe 1 du règlement de zonage 416 est modifiée pour la zone 19 afin d'y autoriser les usages commerciaux de la Classe 1, groupe 5, les usages manufacturiers de la Classe 1 des groupes 1 et 2, les usages publics de la Classe 1, groupes 2, 3 et 4, les commerces à caractère érotique et l'entreposage de matériaux granulaires et autoriser la structure des bâtiments de type isolé seulement.

**Municipalité de Morin-Heights**

**Article 5. -**

Le plan de zonage numéro 03-AM-111-11 est modifié pour montrer la zone 19 agrandie au détriment des zones 18 et 26.

**Article 6**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Tim Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

**135.06.10 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT 473**

---

Considérant qu'un avis public invitant les citoyens à une assemblée de consultation sur le règlement 473 qui amende le règlement de zonage 416 pour la zone 45.1 a été publié dans l'édition du Journal Accès du 2 juin 2010 ainsi qu'aux endroits désignés par le conseil;

Monsieur le Maire ouvre l'assemblée de consultation à 20h18 sur le règlement et invite le Directeur général à donner les grandes lignes.

De plus, un échéancier de la procédure d'adoption est présenté au public qui est aussi informé que ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Monsieur le maire donne la parole aux personnes intéressées et le Conseil prend note des commentaires.

Monsieur le maire ferme l'assemblée à 20h30, 25 personnes ont assisté à l'assemblée.

**136.06.10 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 473 QUI AMENDE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 POUR LA ZONE 45.1**

---

Le Directeur général donne les grandes lignes du règlement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le deuxième projet de règlement 473 soit adopté comme suit :

2<sup>e</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 473  
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 416 – ZONAGE –  
CRÉATION DE LA ZONE 45.1

ATTENDU Que la Municipalité a adopté son règlement de zonage 416, entrée en vigueur le 29 août 2007;

ATTENDU Que la Municipalité a reçu une demande de modification pour la zone 45 ;

## **Municipalité de Morin-Heights**

ATTENDU Que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil de créer la zone 45.1 en scindant la zone 45 ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 12 mai 2010 par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire avec dispense de lecture;

ATTENDU Que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 12 mai 2010 ;

ATTENDU Qu'une assemblée de consultation a été tenue le 9 juin 2010 ;

ATTENDU Que le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance 9 juin 2010 ;

ATTENDU Que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

### **EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:**

#### **Article 1. -**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2. -**

La grille des spécifications publiée à l'annexe 1 du règlement de zonage 416 est modifiée pour créer la zone 45.1 afin d'y autoriser une superficie maximale au sol de 2700 m<sup>2</sup> pour un bâtiment principal en structure isolé et que les usages autorisés ainsi que les normes d'implantation indiqués à la grille de la nouvelle zone 45.1 soient les mêmes que celles de la zone 45.

#### **Article 3. –**

Le plan de zonage numéro 03-Am-111-11 est modifié pour créer la nouvelle zone 45.1 créée par la partition de la zone 45.

#### **Article 4. -**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Tim Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

### **RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de mai 2010 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de mai 2010 en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES  
BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

Le Directeur général présente au Conseil qui en accuse réception, le procès-verbal de la réunion du comité des bénévoles de la bibliothèque du 11 mai 2010.

**137.06.10 COORDONNATRICE EN LOISIRS**

---

Considérant la réorganisation du Service des loisirs et de la culture et des affaires communautaires suite au départ de Madame Maryse Émond;

Considérant que madame Catherine Maillé occupe le poste de technicienne en loisirs depuis plus de deux ans;

Il est proposé par Madame la Conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil nomme Madame Catherine Maillé, coordonnatrice du Service des loisirs et approuve la description des tâches et le contrat qui est joint à la présente pour faire partie intégrante.

**138.06.10 EMBAUCHE – CAMP DE JOUR 2010**

---

Considérant que les activités de la Municipalité durant l'été incluent un camp de jour et la piscine municipale;

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher du personnel afin d'offrir ces services à la population ;

Considérant la recommandation du Comité d'embauche datée du 21 mai 2010;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Madame la Conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise l'embauche du personnel du camp de jour et de la piscine comme suit :

## Municipalité de Morin-Heights

Groupes	noms	salaire
LIT/CIT en chef	Andrea Heslop	11,25 \$
Sauveteur / Instructeur		
Sauveteur	Nadia Johnston	10,75 \$
Moniteur, 5	Kaitlyn Hellstrom	10,50 \$
Moniteur, 6 & 7	Adrian Vaillancourt	10,50 \$
Moniteur, 6 & 7	Catherine Stewart	10,50 \$
Moniteur, 8 & 9	Bradley Crowley	10,50 \$
Moniteur, 8 & 9	Olivia Bouffard Nesbitt	10,50 \$
Moniteur d'expérience (junior)	Jennifer Letang	11,50 \$
Moniteur, 10 & 11	Kyle Campbell	10,00 \$
Moniteur, 12 & 13	Émilie Emond- Marcoux	10,50 \$
Moniteur d'expérience (senior)	Alexander Marks	11,50 \$

### **139.06.10 CLINIQUE DE SANG**

---

Considérant que la clinique de sang de la municipalité aura lieu le lundi, 9 août 2010;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à faire toute chose nécessaire pour la réalisation de cet événement.

### **140.06.10 FÉLICITATIONS – JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAMILLE**

---

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite et remercie tous ceux qui ont fait de la Journée de l'environnement et de la famille, tenue le samedi, 29 mai dernier, un grand succès.

### **141.06.10 FÉLICITATIONS – TOURNOI DE PÊCHE 2010**

---

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite et remercie tous ceux qui ont fait du tournoi de pêche 2010, tenue le samedi, 22 mai dernier, un grand succès, et plus précisément, M. Henri Méry et les membres de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs des Laurentides.

**142.06.10 ENTRETIEN DU TERRAIN DE SOCCER**

---

Considérant que le terrain de soccer requiert des travaux de remise à niveau importants;

Considérant le rapport de la Directrice du service des loisirs et de la Culture en date du 1<sup>er</sup> juin.

Il est proposé par Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise le contrat de remise en état du terrain de soccer à la compagnie Multi-Surfaces Giguère au prix de 8 450 \$ avant les taxes.

**143.06.10 TOUR DU COURAGE**

---

Considérant que la demande présentée par l'organisme Procure pour la tenue de leur événement, la Tour du courage, les 19 et 20 juin 2010;

Considérant qu'il est de la responsabilité des organisateurs d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Considérant que les organisateurs ont rencontré la grande majorité des propriétaires du Domaine Val des Cèdres afin de les informer;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise la tenue de l'événement sur les rues Bennett et Val des Cèdres.

Que ce Conseil avise les organisateurs qu'il est de leur ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour ces activités et qu'il ne doit y avoir aucun coût pour la municipalité.

**AFFAIRES NOUVELLES**

---

**PÉRODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

**144.06.10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil  
Que cette session soit levée à 21h12.

*J'ai approuvé toutes et chacune  
des résolutions contenues à ce  
procès-verbal*

---

Tim Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général

Vingt-six personnes ont assisté à l'assemblée.